

**Union Régionale des Francas Pays de
la Loire**

15 Boulevard de Verdun
CS 34023
44040 NANTES

A l'attention de Monsieur Renou

Objet : Avis favorable pour le maintien de la certification QUALIOPI pour votre organisme de formation.

Saint Grégoire, le 21 Juillet 2022

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le comité de décision du 21/07/2022 a émis un avis favorable au maintien de votre certification.

Ainsi, la Directrice Générale d'I.Cert prononce le maintien de votre certification d'organisme de formation QUALIOPI selon les exigences du référentiel de certification CPS RNCQ DR 02.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'écart dans le rapport d'audit de surveillance RNCQ 0067-03-2020_S1_1, qui sera tout particulièrement regardé lors de votre audit de renouvellement de certification.

→ Je vous rappelle que la décision suite à **l'audit de renouvellement** devra être prononcée avant le 30/03/2024.

Je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez, et vous prie de croire en l'assurance de mes meilleures salutations.

Marine RAFFLIN
Chargée de Certifiés



I.Cert
Institut de Certification
Parc d'Affaires - Bât. K
Espace Performance
35760 Saint Grégoire
Tél. : 02 90 09 35 02 - Fax : 02 99 65 07 25
Siret 500 764 741 00038 - APE-NAF 8299Z